

PROVINCE
de
HAINAUT

COMMUNE
de
HAM-SUR-HEURE-NALINNES

Le présent extrait est délivré exclusivement pour :

1. Cause d'indigence constatée le 19 par certificat de M. le Bourgmestre de
2. Renseignement administratif
3. Affaire militaire
4. Le Service de la Caisse d'Epargne et de Retraite
5. Allocations familiales
6. Servir en vertu de la loi Hypothécaire
7. Lois sociales
8. Pension de vieillesse
9. Chômage involontaire
10. Le Fonds national des Etudes
11. Dommage de guerre
12. Etre annoté aux registres de la population (A.R. 30-12-1900)
13. Servir en matière de pension militaire
14. Caisse de Prévoyance des ouvriers mineurs
15. Accidents de travail

Royaume de Belgique

ETAT CIVIL

Extrait d'Acte de DECES N° 2

Des registres de l'Etat Civil de cette Commune a été extrait ce qui suit :

Le trente et un décembre deux mille quinze, est décédée à Ham-sur-Heure-Nalinnes, en son domicile : **Sonet Claire Marie Hélène**, née à Nalinnes, le vingt-deux août mil neuf cent quarante-sept, domiciliée et résidant à Ham-sur-Heure-Nalinnes (Cour-sur-Heure), Allée des Rossignols, 17/0000, divorcée en premières noces de **Lorge Jean Marie William**, divorce transcrit le 11/05/1994, divorcée en secondes noces de **Boulangier Jean Marie Fredy Ghislain**, divorce transcrit le 17/12/2013.....



#12751
SONET
CLAIRE MARIE
ACTE DE DECES BELGE

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré sur papier libre pour la raison reprise sous le numéro 7

Délivré le 7 janvier 2016.
L'Officier de l'Etat Civil,



Y. Mallet
Yvonne TOUSSAINT-MALLET

Paraphé conformément à l'article 44 du Code Civil ⁽¹⁾

⁽¹⁾ seulement pour les pièces jointes au double des registres de l'état civil à déposer au Greffe du Tribunal.

NOTE : Les extraits des registres de l'état civil destinés à l'intérieur du Royaume ne doivent plus être légalisés (loi du 2 juin 1894)